Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_14-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-14**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : HLM La Rance – Dénomination de la future résidence

***Vu** la délibération n° 030625-02 du 3 juin 2025, validant la vente de terrain à HLM La Rance,*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 030625-02 du 3 juin 2025, le Conseil Municipal a délibéré afin de vendre une parcelle communale (située à l'intersection de la rue des Chênes et du lotissement du Clos de la Lande) auprès du bailleur social HLM La Rance, pour la construction d'un bâtiment de 12 logements sociaux.

Afin de pouvoir situer par géolocalisation ce futur parc social, il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante : « Résidence du Bois Joli ».

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Acceptent** la dénomination de « Résidence du Bois Joli » pour le projet de construction de 12 logements sociaux par le bailleur La Rance,
- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire, et/ou Monsieur Philippe GELARD, à signer tout document en lien avec cette dénomination.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Mairie, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**